



AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION Règlement 638-17

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, à sa séance ordinaire tenue le 9 avril 2018, le projet de règlement suivant :

↳ **Règlement 638-17** *Règlement établissant un programme triennal d'inspection des fosses de rétention à vidange totale*

Une assemblée publique de consultation, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, se tiendra **le lundi 14 mai 2018**, à compter de **20 heures**, dans la salle du conseil de la maison de la Justice située au **111, route des Pionniers**.

Au cours de cette assemblée publique, le maire donnera des explications sur le projet de règlement 638-17 ainsi que les conséquences de son adoption et il entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.

Toute personne désirant prendre connaissance du projet de règlement peut le faire pendant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Donné le 10 avril 2018.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA



AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
Règlements. 646-18, 647-18, 649-18 et
RMU-2016 C

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 9 avril 2018, les règlements suivants :

- ↪ **Règlement 646-18** *Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme*
- ↪ **Règlement 647-18** *Règlement prévoyant les règles de gestion contractuelle*
- ↪ **Règlement 649-18** *Règlement modifiant le Règlement 643-18 Règlement décrétant la tarification pour l'année 2018*
- ↪ **RMU-2016 C** *Règlement modifiant le Règlement uniformisé RMU-2016 relatif à la sécurité et à la qualité de vie afin de préciser les dispositions concernant le colportage*

Ces règlements entrent en force et en vigueur conformément à la *Loi sur les cités et villes*. Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville où ils sont déposés.

Donné le 10 avril 2018.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA